



Cette procédure s'adresse aux étudiants qui ont déjà effectué un séjour Erasmus ou qui sont dans des filières où peu de partenariats Erasmus existent. Si vous souhaitez aller au Royaume-Uni, renseignez-vous bien sur les frais d'inscription car ils sont souvent très élevés, même en tant qu'étudiant visitant.

Rappel : l'Université d'accueil ne délivre pas de diplôme à un étudiant visitant, elle délivre simplement un relevé de notes qui est ensuite validé par l'Université d'origine, à conditions d'avoir établi son contrat d'études avec le responsable pédagogique et de s'être inscrit avant de partir !

| | |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Octobre | <u>Participer à la première manifestation d'accueil des étudiants internationaux arrivants dans le cadre de programmes d'échanges</u> , afin d'échanger avec eux et de se renseigner sur leur Université d'origine (université qui pourrait être celle dans laquelle vous irez lors de votre mobilité). |
| Novembre | <u>Assister à la première réunion d'information</u> intitulée « Etudier à l'étranger » sur les possibilités de mobilité. Vous serez dès lors informé sur les universités partenaires dans votre filière, le nombre de place dans chaque université, les bourses auxquelles vous pouvez prétendre, le responsable pédagogique dans votre filière. Si le partenariat n'existe pas dans votre filière, c'est le moment de chercher une université qui conviendrait pour votre projet de mobilité (cherchez d'abord parmi les universités partenaires de l'université de Corse) |
| Décembre | Contactez-le Service des Relations Internationales des universités identifiées, de façon à connaître leur tarif d'inscription pour un étudiant visitant (tarif souvent relatif au nombre de crédits ECTS nécessaires). <u>Retirer les dossiers de candidature pour l'année universitaire suivante.</u> |
| Février | Prenez rendez-vous avec le responsable pédagogique du diplôme dans lequel vous serez inscrit(e) l'année prochaine à l'Université de Corse, afin de discuter de votre projet de mobilité et des cours que vous devrez suivre dans l'université d'accueil. Vérifiez si ces cours sont disponibles dans l'Université d'accueil et commencez à compléter votre plan d'études que vous proposerez au responsable pédagogique. |
| Mars | <u>Remettre avant le 31 Mars</u> au Bureau des Relations Internationales votre dossier de candidature. |
| Avril | C'est le moment de <u>retirer un dossier de bourse de mobilité</u> auprès du BRI. <u>Finalisez votre contrat d'études qui doit être signé par le responsable pédagogique avant votre départ.</u> |
| Juillet | Envoi par le Bureau des Relations Internationales des documents nécessaires à votre mobilité (informations pratiques, certificat d'arrivée et de fin de séjour) |